



Union Nationale des Maisons Familiales Rurales
d'Education et d'Orientation

Mobilisation pour la petite enfance et la parentalité



CONTRIBUTION DES MAISONS FAMILIALES RURALES

DECEMBRE 2012

Préambule : Le champ de la contribution des Maisons familiales rurales est celui du soutien à la parentalité des parents d'adolescents, dans le contexte de la formation par alternance.

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION DES MAISONS FAMILIALES RURALES

(cf. texte développé en annexe)

Chaque Maison Familiale Rurale (MFR) est **une association qui regroupe toutes les familles** dans leur diversité culturelle et sociale, dont les enfants sont accueillis et scolarisés à la MFR. Elle est, par le Conseil d'Administration élu, plus qu'une association de parents d'élèves dans la mesure où elle a pour buts de :

1) Donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale.

2) Assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison Familiale Rurale.

3) Participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

(Extrait des statuts des associations Maisons familiales rurales)

Le soutien à la parentalité prend appui sur les attentes et les préoccupations exprimées par les familles. Il prend la forme d'un **accompagnement à l'engagement et à la prise de responsabilité par et pour un collectif de parents** auquel les équipes pédagogiques et des professionnels associés participent activement.

Les axes du soutien à la parentalité en MFR travaillent à :

- **la (ré)assurance des familles quant à leurs capacités et compétences en matière d'accompagnement éducatif de leur enfant** (*participation des familles dans la réalisation d'études réalisées en milieu familial par les jeunes qui sollicitent l'expérience des parents, participation des parents à des évaluations de rapports de stage...*)
- **favoriser la compréhension et la construction de réponses, collectivement, afin de mieux faire face aux sollicitations de leur enfant en matière d'accompagnement dans son cursus scolaire et/ou de professionnalisation** (*Soutien à la recherche de lieux d'hébergement, réunions collectives de parents et échanges d'expériences sur des thèmes tels que « Etre parents d'adolescents », « accompagner le projet des jeunes », « l'insertion professionnelle »...*)
- **donner et se donner confiance en l'avenir par l'engagement avec d'autres (familles, professionnels) pour agir en faveur de la jeunesse** (*Participation des parents aux portes ouvertes pour accueillir et accompagner les nouvelles familles, participation aux commissions animation, éducation, gestion, recrutement, de l'association*)

Les difficultés rencontrées par les familles

Dans le cadre d'un processus de développement des formations par alternance et pour leur permettre d'agir comme levier à la professionnalisation et à l'insertion de la jeunesse, il convient d'agir sur les freins aujourd'hui identifiés par les familles. Ils se situent essentiellement dans **la non reconnaissance des coûts** proprement **liés à la formation par alternance**, essentiellement ceux inhérents à :

- **l'hébergement dans un processus d'alternance** (l'alternance oblige très souvent à une double résidence, en particulier pour les apprentis)
- **aux transports en milieu rural** : nombre de familles y sont confrontées, en raison de leur appartenance au milieu rural ; les transports en commun y sont limités, les transports scolaires ne permettent qu'un accès entre domicile et centre de formation. Les alternatives sont plus que limitées, soit la famille supporte des frais de déplacement et parfois même elle se mobilise pour assurer elle-même le transport, soit elle fait le choix d'entreprises d'accueil (stage ou apprentissage) au regard de la proximité.

En conséquence, les Maisons familiales rurales suggèrent :

Un soutien des familles afin de renforcer la qualité de la formation des jeunes en limitant les discriminations liées aux lieux d'habitation, aux moyens financiers des familles et à leur choix de la formation par alternance.

Les Maisons familiales rurales promeuvent :

L'égalité des chances d'accès à une formation qualifiante et professionnalisante, pour une égalité d'accès à l'insertion professionnelle.

Ce qui nécessite selon les Maisons familiales rurales :

1. **La mise en place d'un forfait « alternance » au bénéfice des familles** pour soutenir l'effort financier des familles dans la prise en charge des frais inhérents (transport et hébergement) à la formation par alternance, en particulier sous statut scolaire
2. **L'accès aux transports scolaires au-delà du trajet domicile - centre de formation** pour se rendre sur les lieux de stage
3. **L'ouverture du droit aux bourses aux apprentis** qui sont en formation initiale, et sont les premiers à subir les disparités liées aux politiques régionales de formation
4. **La prise en compte dans le calcul des aides au logement, pour les apprentis, de la double résidence** (celle à proximité de l'entreprise, celle au centre de formation ou à proximité)

Contribution des Maisons Familiales Rurales à la mobilisation pour la petite enfance et la parentalité

Le champ de la contribution des Maisons Familiales Rurales (MFR) est celui du soutien à la parentalité des parents d'adolescents. Avec l'accueil de quelques 51 000 jeunes en formation par alternance sous statut scolaire et 12 000 jeunes en apprentissage, c'est autant de familles qui sont associées, mobilisées au service de la formation de leurs enfants et de la jeunesse (cf. fiche de présentation des Maisons Familiales Rurales en annexe).

1 LE CADRE

Chaque Maison Familiale Rurale est une association qui regroupe **toutes** les familles dont les enfants sont accueillis et scolarisés à la MFR. Elle est plus qu'une association de parents d'élèves dans la mesure où elle a pour buts¹ :

« 1) de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale.

2) d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison Familiale Rurale.

3) de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial. »

C'est pourquoi, les MFR se reconnaissent dans le propos d'Yvan Illich, pour qui, il convient de « créer des structures qui mettent en rapport les uns avec les autres et permettre, par-là, à chacun de se définir en apprenant et en contribuant à l'apprentissage d'autrui »².

2 LES FINALITES

L'engagement des familles prend, le plus souvent, dans un premier temps la forme d'attentes en matière de diplôme, d'accompagnement à la réussite de leur enfant. Si ces préoccupations sont relayées et reconnues pour ce qu'elles sont, d'emblée les parents s'engagent pour leur enfant à travers les recherches

¹ Extraits des statuts de l'association Maison Familiale Rurale, article 3

² Yvan Illich, 197,1 Une société sans école, Folio collection Point

de stages, les échanges provoqués par des démarches pédagogiques qui font appel à leur expérience tant de parents que d'adultes. Au fil des rencontres avec les équipes éducatives, les autres parents et les professionnels associés, les familles contribuent à des accompagnements éducatifs et culturels du groupe en formation de leur enfant. Leur regard, leurs perspectives s'élargissent et leur engagement s'inscrit, non plus au seul bénéfice de leur enfant mais à celui de l'ensemble des jeunes en formation à la MFR. Il en va alors, de la responsabilité de l'association et, donc des familles, d'en donner le sens, les finalités bref, d'afficher une **ambition éducative** du « vivre et faire ensemble » où solidarité, ouverture au monde, tolérance et responsabilité ne sont pas que des mots.

Ainsi les Maisons Familiales Rurales partagent le point de vue d'Alain Bentolila pour qui « *la réussite ne se décrète pas, elle s'espère, elle se construit* »³. Elle se construit pour les MFR dans une continuité où parents et équipe éducative sont dans un principe de co-éducation avec d'autres et agissent en tant que communauté éducative.

3 LES AXES DU SOUTIEN A LA PARENTALITE

Aujourd'hui les familles des MFR sont plurielles dans leur composition, leur diversité sociale, culturelle... au même titre que les autres.

Les rencontres entre les familles et les équipes éducatives qu'organisent de nombreuses MFR permettent de mettre en avant les rôles qu'elles considèrent à avoir à assumer à l'égard de leurs enfants : être à leur écoute, les aider dans les démarches de recherche d'entreprise d'accueil en stage ou d'apprentissage, les aider dans leur parcours de formation, de professionnalisation et d'insertion⁴. Ce qui leur semble le plus difficile est de :

- se sentir seul(e),
- ne pas pouvoir ou savoir communiquer,
- ne pas comprendre leur enfant,
- ne pas mesurer l'impact immédiat de son éducation,
- donner confiance en l'avenir.

Ces avis expriment une quête de compréhension et de soutien. Notons toutefois que la lecture de témoignages de parents engagés au sein des MFR, il y a quelques décennies montre combien leurs préoccupations sont à la fois intemporelles et ancrées dans les réalités d'aujourd'hui à travers leurs expressions, leurs mises en actes.

³ Alain Bentolila, 2004, *tout sur l'école*, Odile Jacob

⁴ Extraits de rapports de formation pédagogique réalisés par des moniteurs des MFR de Routot (27), Férolles (45), Terrou (46), Conty (80)

4 LES REPONSES DES MAISONS FAMILIALES RURALES

Pour les MFR, le soutien à la parentalité, c'est d'abord répondre aux attentes des familles en termes de :

- **(Ré) assurance quant aux capacités et compétences de chacune des familles** dans l'accompagnement éducatif et scolaire de l'adolescent par la reconnaissance et la place donnée à leur expérience et leur savoir de parents au-delà de leurs difficultés.

Quelques actions conduites et proposées par les MFR (à titre d'illustration) :

- Participation des familles dans la réalisation des études réalisées en milieu familial et professionnel centrées sur l'explicitation croisée de l'expérience des jeunes, des adultes parents et/ou professionnels ;
 - Participation des familles à des évaluations de jeunes sur les dossiers de recueil d'expériences, rapports de stage.
- **Ne pas laisser seules les familles face à leurs interrogations et solliciter leur implication** à travers la prise de responsabilité, la capacité à délibérer avec d'autres, quant à leurs préoccupations de parent d'un jeune dans l'élaboration de son projet, de son cursus de formation et/ou de professionnalisation.

Illustrations :

- Témoignages par lesquels des parents racontent leur métier ;
- Visites aux familles ; les formateurs rencontrent les jeunes et leurs familles à leur domicile pour échanger et mettre en mots, et en forme le projet du jeunes ;
- Mise en place de temps d'échanges sur la recherche d'entreprises de stage ou d'apprentissage ;
- Soutien à la recherche de lieux d'hébergement pour les périodes de stage (en région Franche Comté les MFR en lien avec la MSA coordonnent le repérage d'habitants volontaires pour l'accueil temporaire de jeunes en formation)⁵ ;
- Réunion collective de parents sur une thématique telle que « être parent d'adolescents » ; « l'insertion socioprofessionnelle des jeunes » avec ateliers d'échanges et rencontres de professionnels, partage d'expériences.

Sans être exhaustives les actions présentées visent à provoquer des habitudes de rencontres, à **permettre aux familles de mettre en mots leurs espérances, leurs ambitions et leurs attentes** afin qu'elles puissent construire ou renforcer des temps propices au dialogue avec les équipes, les autres familles, les maîtres de stage ou d'apprentissage et ce à **parité d'estime**, car « *L'éducation est un tout et ne vaut que par l'unité qui s'établit entre les différents milieux : famille, école, extérieur* »⁶

⁵ La question de l'hébergement des jeunes en formation par alternance en milieu rural est une préoccupation majeure pour les familles et parfois un frein à la formation des jeunes au même titre que l'accès aux transports. Cette difficulté peut conduire à des choix par défaut d'entreprise faute de solutions adaptées.

⁶ André Duffaure, 1985, *Education, milieu et alternance, Mésonance*

- **S'engager avec d'autres familles pour agir pour une nouvelle génération et lui donner (se donner) confiance en l'avenir :**
 - Participation à l'encadrement d'activités culturelles et pédagogiques de groupes de jeunes ;
 - Participation des familles aux portes ouvertes pour témoigner et accompagner de nouvelles familles ;
 - Participation aux commissions de l'association vie résidentielle, animation, éducation, finances, recrutement... ;
 - Elaboration en association des projets d'association, éducatif des MFR ;
 - Prise de responsabilité progressive dans le réseau des MFR aux niveaux départemental, régional et national pour agir et définir la politique du mouvement.

5 LES DIFFICULTES PARTAGEES PAR LES FAMILLES MFR


De nombreux leviers sont mis en œuvre par les associations afin de répondre aux objectifs qu'elles se donnent au service de la formation des jeunes, de leur accompagnement vers l'autonomie et en particulier de leur accès à l'insertion professionnelle en étant :


- des espaces de promotion des personnes,
- des instruments privilégiés de la participation à l'action sociale,
- des forces vives de leur territoire.

Toutefois, les familles mais aussi les équipes éducatives sont confrontées à de réelles difficultés dans la mise en œuvre des parcours de formation des jeunes du milieu rural, en particulier. Ceci, en raison de l'éloignement des entreprises d'accueil qui limitent la mobilité dans toutes ses dimensions. Les familles sont tiraillées entre permettre à leurs enfants de vivre des expériences variées et professionnalisantes permises par l'accès à des entreprises de stage souvent éloignées de leur lieu de vie, et leurs capacités à assumer financièrement des frais d'hébergement ou /et de transports qui pèsent fortement et les amènent parfois à renoncer.

Les MFR affirment que le soutien à la parentalité passe aussi par l'égalité des chances en matière d'accès à des formations qualifiantes et professionnalisantes dont la finalité est celle de l'égalité d'accès à l'insertion professionnelle.

Pour les MFR, il est nécessaire pour le développement d'un processus de formation par alternance de :

 **Affirmer le principe de la pleine reconnaissance du rôle de la famille** dans l'éducation, la formation et l'orientation des jeunes, et accompagner le développement de leur pouvoir d'agir.

 **Soutenir et relayer les initiatives des mouvements et associations familiaux** qui s'appuient sur la ressource éducative constituée par les familles elles-mêmes.

 **Donner des moyens aux familles** qui font le choix de l'alternance par :

1. **la mise en place d'un forfait « alternance »** au bénéfice des familles qui leur permettrait de mieux assumer les frais de déplacements et d'hébergement inhérents aux formations par alternance en particulier sous statut scolaire.
2. **L'ouverture du droit aux bourses nationales aux apprentis** qui sont en formation initiale, et souvent les premiers à subir les disparités en matière de politique régionale de formation: certaines accordent des aides aux transports, hébergement et restauration quand d'autres les suppriment. Par ailleurs, une proportion d'environ 30% des apprentis et leurs familles font le choix de la formation par apprentissage pour des raisons économiques, ce qui en définitive entraîne les jeunes vers une réelle précarité si ce n'est pauvreté.
3. **L'accès aux transports scolaires au-delà des déplacements domicile – centre de formation** afin de faciliter l'accès aux entreprises support de stages, de permettre la mobilité de jeunes en formation.
4. **La prise en compte dans les barèmes de calcul des aides au logement pour les apprentis de la double résidence** liée aux différents lieux de formation. Bien souvent, les apprentis et leurs familles ont souvent une double charge financière en matière d'hébergement ; il leur faut conjointement financer un logement à proximité de l'entreprise et l'hébergement lors des regroupements au CFA. La charge est double pour une aide qui ne considère qu'un seul logement.

Fait à Paris, le 17 décembre 2012

Le Président,



Xavier MICHELIN



Présentation des **Maisons Familiales Rurales** *Réussir autrement sa formation*

Chaque Maison familiale est un établissement scolaire qui propose des formations par alternance à tous les niveaux de l'enseignement professionnel (4e, 3e, CAP, BEP, Bac professionnel ou technologique, BTS...). Les jeunes ou les adultes présents dans les Maisons familiales rurales sont soit des élèves sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture (51 000), soit des apprentis principalement dans des formations de l'Education nationale (11 000) ou soit encore des stagiaires de la formation professionnelle continue (8 000).

Les Maisons familiales rurales se caractérisent par leur pédagogie et leur approche éducative spécifiques qui associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain, l'accueil en internat et en petits groupes, le suivi personnalisé des élèves, l'implication des parents et des entreprises, l'émergence du projet de chacun, le rôle d'accompagnateur des formateurs...

Les Maisons familiales rurales ont pour objectifs :

- de former des jeunes ou des adultes,
- de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle réussie,
- de favoriser un développement durable des territoires où elles sont implantées.

Chaque établissement est sous la responsabilité d'une association dont les membres sont les parents qui ont inscrit leurs enfants à la Maison familiale mais aussi des professionnels, des élus ou des responsables locaux.

Dans une Maison familiale rurale, on recense, en moyenne, 150 élèves (qui ne sont pas tous présents en même temps du fait de l'alternance – une partie des élèves sont en stage pendant que les autres sont à l'école) et 17 salariés. L'établissement compte environ 75 places en internat où l'accompagnement éducatif est important. Les élèves sont suivis par des formateurs (des moniteurs) qui assurent différentes activités : enseignement, animation, visites de stage...

Le mouvement des Maisons familiales rurales (MFR) en France regroupe 502 associations réparties de la façon suivante : 430 associations locales, établissements de formation professionnelle, 68 associations fédérales départementales et régionales, 2 comités territoriaux pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française, 1 Centre national pédagogique (CNP) et 1 Union nationale.

Il existe également 15 MFR dans les Pays d'Outre-mer (POM) qui ne dépendent pas directement de l'Union française et qui ont leur propre organisation territoriale ainsi que des Maisons familiales rurales dans près de 40 pays à travers le monde.

L'Union nationale française des Maisons familiales rurales coordonne et oriente les activités du mouvement. Elle a pour objectifs :

- de garantir l'authenticité associative et éducative des MFR,
- d'impliquer chacune des associations dans l'élaboration du projet du mouvement,
- d'impulser une politique générale de création de nouvelles associations et d'ouverture de formations,
- de proposer une stratégie d'actions pour faire prendre en compte le point de vue des MFR,
- de représenter le mouvement auprès de différentes instances et administrations,
- de développer des actions de coopération internationale.

L'Union nationale des Maisons familiales est membre, entre autres, de l'UNAF, du groupe Monde Rural, du CFSI, du CRID, de l'AFDI, de Coordination SUD...

Pour toute information complémentaire, consulter le site www.mfr.asso.fr